



Procès-verbal No 4 Séance du 27 février 2017

Présidence : Madame Christine Leuenberger

Madame Christine Leuenberger, Présidente du Conseil communal, ouvre cette première séance de l'année 2017 à 20h18. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à M. le Syndic, ainsi qu'à Messieurs les membres de la Municipalité, à Madame la secrétaire, à Monsieur l'huissier, à Messieurs les scrutateurs, à Messieurs Pascal Croisier, ingénieur forestier et Dominique Favre, garde-forestier, qui présenteront le nouveau plan de fermeture des routes forestières, à Messieurs et Madame les représentants de la presse régionale et cantonale, ainsi qu'au fidèle public.

Depuis la dernière séance, **Mme la Présidente** a eu le plaisir et l'honneur de représenter le Conseil communal à diverses manifestations :

- le 26 janvier à la commémoration de l'Indépendance vaudoise organisée par le PLR
- le 12 février aux votations cantonales et fédérales

Avant d'ouvrir la séance, **Mme la Présidente** tient à féliciter **Mme Lauranne Bréchon** pour la naissance de son fils Tom. Une petite attention lui est remise à cette occasion par le bureau du Conseil.

Premier Objet **Appel**

Excusés : Madame Line-Claude **Magnenat**
Messieurs Christian **Agnelot**, Gilberto **Alemanni**, Hubert **Bally**,
Italo **Facchinetti**, Nourredine **Ghennoune**, Jérémy **Kolly** et Alain **Künzler**

L'appel fait constater la présence de 42 conseillers/50, les 8 personnes absentes ont pris la peine de s'excuser.

Le quorum étant atteint, **Mme la Présidente** soumet aux conseillers l'ordre du jour.

Deuxième objet **Adoption de l'ordre du jour**

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal No 3 du 12 décembre 2016
4. Correspondance
5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal 12/16 relatif à une demande de crédit de CHF 430'000. -- pour la préparation du projet de rénovation de la station d'épuration de Vallorbe

6. Préavis municipaux et nomination des commissions
7. Communications de la Municipalité
8. Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets
9. Divers, questions et vœux
10. Présentation du nouveau plan de fermeture des routes forestières de la Commune

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Troisième objet

Adoption du procès-verbal No 3 du 12 décembre 2016

Le procès-verbal No 3 est adopté à l'unanimité, sans remarque.

Quatrième objet

Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

Cinquième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 12/16 relatif à une demande de crédit de CHF 430'000. -- pour la préparation du projet de rénovation de la station d'épuration de Vallorbe

M. L. Favre, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport mais la parole n'est pas demandée. Elle soumet ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le préavis no 12/16 de la Municipalité
- ouï le rapport de la Commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, **à l'unanimité** :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches du présent préavis afin de disposer d'un projet relatif à la rénovation de la station d'épuration
2. de lui accorder un crédit de CHF 430'000. -- à cet effet ;
3. l'amortissement de ce montant sera effectué par prélèvement au fond de réserve STEP (9280.30) ;
4. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et/ou via le plafond d'emprunt.

Sixième objet

Préavis municipaux et nomination des commissions

01/17 Préavis municipal relatif à la création de la société « Sports et loisirs de Vallorbe SA »

02/17 Préavis municipal relatif à une demande de crédit de CHF 3'980'000. -- en faveur de l'entretien, de l'agrandissement des bâtiments ainsi que de la pose d'une toiture sur la patinoire au site du Frézillon

Sur décision du Conseil, la commission traitant les deux préavis, est nommée par le bureau, à savoir :

Madame Christelle Vallotton, Messieurs Alain Kolly, Robert Simonet, Stéphane Truan, Gérald Bonzon, Christophe Vallotton, Yann Jaillet, Bernard Haldemann et Luc Neuschwander.

03/17 Préavis municipal relatif à une demande de crédit de CHF 179'000. -- pour la réfection de l'estacade longeant la façade de la Maison de Commune jusqu'au Pont de Ville

Sur décision du Conseil, la commission traitant ces deux préavis, est nommée par le bureau, à savoir :

Mesdames Monique Tzard et Sandrine Robadey, Messieurs Joël Jeanmonod, François Vallotton et Serge Gendroz.

Septième objet

Communications de la Municipalité

M. Ch. **Schwerzmann**, Municipal, présente le décompte du préavis No 02/2015 relatif à une demande de crédit de CHF 358'000.-- pour l'équipement d'un lotissement aux Grands Marais, accepté à l'unanimité le 29 juin 2015. Suite à des oppositions à ce projet mais surtout afin de respecter la nouvelle réglementation sur la LAT; ces travaux n'auront pas lieu pour l'instant, ce lotissement se trouvant hors du périmètre du centre. La Municipalité étudiera la possibilité de reprendre ce projet dans quelques années, soit après l'élaboration du nouveau plan général d'affectation. Les dépenses en frais d'étude et d'honoraires se chiffrent à CHF 38'480.95. Cette somme n'a pas été investie inutilement, dans la mesure où le dossier sera parfaitement réutilisable si un nouveau préavis était soumis au Conseil communal dans le futur.

M. Ch. **Maradan**, Municipal, remercie la commission chargée de l'étude du préavis 12/16 pour son travail et le Conseil communal de l'avoir accepté.

Huitième objet

Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets

Il n'y a pas de motion, postulat, interpellation, résolution, pétition et projet.

Neuvième Objet **Divers, questions et vœux**

Avant de donner la parole, **Mme la Présidente** transmet un message de la société du carnaval qui rappelle sa manifestation du 4 mars prochain avec pour thème cette année « Les Jeux olympiques ». Vous êtes attendus nombreux sous la halle des fêtes et lors du traditionnel cortège.

M. D. **Rosetti** dit qu'il est surpris lorsqu'il descend du train à la Gare de Vallorbe, de voir un tableau intitulé « Vallorbe un carrefour européen » datant des années 1970 avec des images désuètes, même manquantes. Il demande à la Municipalité de faire le nécessaire auprès des CFF pour que ce panneau soit enlevé car il ne fait pas particulièrement la promotion de notre village en 2017.

M. R. **Brouze**, Municipal, lui répond que ce panneau avait été posé à l'occasion des fêtes du Centenaire pour marquer cet événement et représentait Vallorbe dans ce carrefour européen. Il ajoute qu'effectivement ce panneau est maintenant quelque peu démodé.

M. J.-A. **Chezeaux** annonce que la commission des finances a décidé de se pencher également sur l'examen des préavis 01 et 02 présentés ce soir compte tenu des montants importants.

D'autre part, M. **Chezeaux** fait remarquer que depuis quelques semaines, une nouvelle réglementation a été mise en place au carrefour Rue de l'Horloge/Rue Ancienne-poste. Comme chacun a pu l'observer, un stop a été introduit pour les véhicules descendant la Rue de l'Ancienne-Poste et le sens de circulation de la Rue de l'Horloge a été inversé (on monte au lieu de descendre). En parallèle, le passage piéton situé dans le prolongement du Chemin vert a été quelque peu déplacé à l'est. Il dit que ces modifications ont été introduites en vue d'apporter une plus grande sécurité, notamment pour les piétons, dont les nombreux enfants qui empruntent le passage piétons.

Après quelques semaines il ressort que la situation ne s'en trouve pas améliorée et, en fait, personne ne comprend l'installation du stop pour les véhicules descendant tout comme le changement du sens de circulation à la rue de l'Horloge.

En effet, est-il justifié de demander aux véhicules descendants, qui représentent 80 à 85 % des usagers, d'exécuter un stop pour les quelques véhicules qui montent la rue de l'Horloge ? Les observations qu'il a pu faire, démontrent que beaucoup de véhicules ne respectent pas le stop, De plus, l'attention des conducteurs se porte sur la rue de l'horloge plutôt que sur le passage piéton, rendant, dès lors, ce dernier encore plus dangereux qu'auparavant.

Selon plusieurs bordiers, nous frôlons la catastrophe chaque jour, par rapport aux usagers du passage piétons notamment. De plus la nouvelle situation génère un bruit particulièrement désagréable pour l'environnement immédiat. Arrêt et redémarrage des véhicules. La situation est donc loin d'être satisfaisante.

Par conséquent, M. Chezeaux demande qu'une réévaluation rapide de la situation soit effectuée. Nous pourrions, selon lui, très bien déplacer le passage piétons d'une quarantaine de mètres à l'est, rétablir le sens de circulation qui prévalait antérieurement à la Rue de l'horloge, poser une barrière incitative au pied du chemin vert et créer une à 2 places de parc.

Il propose à ses collègues conseillers, d'aller vérifier ses propos en prenant un café chez M. et Mme Duvoisin, à une heure où le trafic est soutenu, pour qu'ils se rendent compte de la véracité de ses propos. Ils en ressortiront très certainement convaincus que la situation n'est pas du tout satisfaisante et qu'il est impératif d'entreprendre quelque chose très rapidement.

En conclusion, M. Chezeaux remercie la Municipalité, pour l'attention qu'elle apportera à cette situation et attend d'elle qu'elle agisse rapidement.

M. C. **Huguenin**, quant à lui, communique le nouveau programme 2017 de la Commission culturelle de Vallorbe et invite tout un chacun à participer à ces manifestations, à savoir :

- **Vendredi 31 mars à 20h00 : Théâtre au Casino « Qu'est-ce qu'on chante ? »**
Spectacle original entre comédie-musicale et théâtre, avec Camille Viennet, Steven Gallavin et François Bettens
- **Samedi 24 juin, horaire à confirmer, au Casino, Concert de rock**
1^{ère} partie : Down to the Bunker
2^{ème} partie : Marie Grillet, jazz-pop-rock
- **Dimanche 1^{er} octobre à 11h00 au Casino : Conte musical « Pierre et le Loup »**
La célèbre pièce musicale de Sergei Prokofiev, interprétée par cinq musiciens et Benjamin Cuhe (Cuhe et Barbezat) qui joue tous les personnages de l'histoire
- **Vendredi 13 octobre à 19h30 à la Halle des Fêtes : Concert de la fanfare militaire « Région territoriale »**

M. J. **Jeanmonod** intervient, au nom de plusieurs citoyens, qui ont remarqué que la mare aux grenouilles du Grand Morcel est jonchée de canettes, bouteilles et boîtes de conserve. Il demande à la Municipalité de faire quelque chose à ce sujet.

Dixième objet

Présentation du nouveau plan de fermeture des routes forestière de la Commune

M. Ch. **Schwerzmann**, Municipal, au sujet de cette présentation, annonce que ce nouveau plan a été établi conformément à la loi fédérale sur les forêts du 15 octobre 1991 et à la loi forestière vaudoise du 8 mai 2012. Un avis d'enquête a été publié dans la FAO du 24 janvier dernier ainsi que dans le Journal de Vallorbe du 27 janvier.

M. Pascal **Croisier**, ingénieur forestier, présente ensuite ce nouveau plan de fermeture des routes et répond ensuite aux questions des conseillers.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** remercie les conseillers pour la bonne tenue des débats et leur donne rendez-vous le lundi 24 avril 2017 à 20h15. Il est 21h18, la séance est levée.

La Présidente : Christine Leuenberger La Secrétaire : Francine Manière



Prochaine séance, Lundi 24 avril 2017 à 20h15